

Audiences à venir.

Dans le cadre de rencontres avec les organisations syndicales, l'UCP sera reçue par le Maire de Paris le 25 novembre. A cette occasion, notre union compte faire entendre sa position sur différents sujets de préoccupation et de revendication.

D'autre part, l'UCP sera reçue à sa demande au secrétariat général de la Ville le 23 novembre, pour aborder notamment le sujet de la mobilité des cadres.

UCP Flash vous rendra compte de ces rencontres.

Régime indemnitaire des personnels techniques : l'UCP entendue !

Comme nous l'indiquions dans UCP Flash n° 518 du 13 septembre, un arrêté publié au journal officiel du 25 juillet dernier fixait le nouveau taux de l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts, des eaux et forêts et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement, revalorisé de 1% par rapport au taux précédent.

Ce taux servant de base de calcul pour les rémunérations accessoires de l'ensemble des corps techniques de la Ville, l'UCP avait demandé au DRH de l'appliquer sans délai, afin d'éviter l'important retard constaté lors de la revalorisation précédente. Par courrier en date du 21 octobre, Thierry LE GOFF a répondu favorablement à cette demande, en précisant que le complément indemnitaire correspondant serait versé au mois de décembre 2010.

Territorialisation des services sociaux à Paris :

Incidences de la réorganisation pour les personnels DASES et CASVP ?

Le 4 octobre 2010, Geneviève GUEYDAN, Directrice générale de la DASES, a convié les syndicats du CASVP et de la DASES à une présentation des premiers résultats de l'étude sur le fonctionnement territorial des services sociaux de la collectivité parisienne (cf. *UCP Flash n°513 du 7 juin 2010*).

Une première phase de diagnostic a permis d'élaborer une cartographie des services sociaux parisiens, de faire ressortir la complexité de leur organisation territoriale, avec des services juxtaposés sur le territoire (CASVP/DASES) entraînant une confusion des missions, une orientation inadaptée des usagers et un manque de lisibilité pour les élus d'arrondissements.

Ainsi, il est apparu nécessaire de créer un cadre clarifiant les responsabilités de chacun (CASVP, DASES, associations agréées par la Ville), en ajoutant à la Charte d'arrondissement un volet spécifique sur les missions des différents services sociaux. L'objectif est d'améliorer les relations entre les élus et les services, de développer des actions mutualisées en partageant le travail entre les structures complémentaires et, sur le long terme, de mieux appréhender le public parisien et ses besoins.

Pour y parvenir, il est envisagé notamment la création à titre expérimental d'une fonction de « coordination territoriale des services sociaux ». L'UCP demande à participer au groupe de travail qui déterminera le contenu et les modalités de cette nouvelle fonction.

Une deuxième phase va réunir à nouveau de novembre 2010 à janvier 2011 des groupes thématiques qui travailleront sur des sujets plus transversaux :

- le projet local d'accueil, guide des « bonnes pratiques »,
- la charte sociale des arrondissements,
- la fonction de coordination sociale territoriale,
- la fonction ressources pour créer des liens de coopération entre les services,
- l'identification des outils pour un diagnostic local et leur utilisation.

L'UCP demande également à être associée au volet social de la charte des arrondissements, afin de préserver le domaine de compétences et les missions des professionnels du CASVP.

Mouvement social à Eau de Paris, des avancées pour les personnels.

Le climat social ne cessait de se dégrader à Eau de Paris. La création de l'établissement public qui fait suite à la SAGEP, dans le cadre de la municipalisation du service public de production et de distribution de l'eau potable à Paris, a été acceptée par les personnels à la condition que soient garantis leurs rémunérations et leur déroulement de carrière.

L'intégration des personnels de droit privé des anciens distributeurs était l'occasion d'harmoniser par le haut les situations de tous, y compris et surtout de celles et de ceux qui ont porté l'institution depuis sa création, puis initié et accompagné la réforme du service public de l'eau.

La direction générale s'y refusait de nouveau, ce qui a conduit toutes les organisations syndicales dont l'UNECT Ville de Paris/UCP/EAU DE PARIS à déposer un préavis de grève à partir du jeudi 21 octobre 2010.

Après de longues et âpres négociations, l'intersyndicale a obtenu pour les salariés d'Eau de Paris les avancées significatives suivantes :

revalorisation salariale, instauration de chèques vacances, prise en charge intégrale des forfaits transport SNCF, augmentation de la prise en charge par l'employeur de la mutuelle, validation de diplôme correspondant aux métiers d'Eau de Paris pour changer de catégorie, instauration de grilles complémentaires, mise en place et prise en compte d'une étude sur le stress et les dégradations des conditions de travail, mesures en faveur des seniors et suppression des écarts de salaires injustifiés au regard de l'accord égalité femme/homme.

Compte tenu de ces avancées, l'intersyndicale a décidé de lever le préavis de grève prévue pour la journée du 21 octobre 2010.

L'accord reprenant l'ensemble de ces points a été signé le 20 octobre 2010.

L'UCP constate avec satisfaction que le dialogue social a pu être restauré grâce à une action déterminée. Les professionnels de l'eau potable, unis dans la défense de leurs intérêts, peuvent afficher leur fierté de contribuer au développement du service public de l'eau, essentiel à la vie quotidienne des parisiens.

Concours et examens.

Candidats admis à **l'examen professionnel de Secrétaire administratif de classe exceptionnelle** :

Françoise NIORT (DUCT), Philippe BLED (DUCT), Isabelle MOUTTE (DASES), Béatrice PEPE (DDEES), Sébastien LE CARRER (DRH), Sylvie LE MEUT (DAC), Christophe PIRES (DUCT), Eric LE GUYADER (DEVE), Gilles BOUCARD (DLH), Colombe AMIDEY (DILT), Nicolas LANUSSE (DAC), Stéphane STEPIEN (DUCT), Catherine LE ROUX (DILT), Corinne AUDEMARD-SYED (DPE), Nadège BOYER (DAJ), Hélène LE DREAU (DPE), Christophe RIOUAL (DUCT), Marie-Laure JASOR (DEVE), Stéphane MAHELIN (DASES), Karine FARGES (DUCT), Florence FOURNIER (DRH), Catherine MOURTIER (DFPE), My Hanh TRAN-HUU (DAC), Martine ESPAGNON (DUCT), Sébastien MOIG (DU), Sylvie ROUYAT (DJS), Rachid BELKEBIR (Cab.), Hélène DEMONET-CORBELLINI (DAC), Laurent HOHL (DSTI), Laurent CASSEL (DASES), Fabrice GARNIER (DLH), Catherine CASSEDANNE, Guillaume BRIFFAULT (DJS), Luc-Michel LEGENDRE (DASCO), Sabine MOIG (DRH), Philippe RABBE (DGOM), Monique WEBER (DASCO), Christophe LOIZIL (DASES), Franck ANDRIEU (DJS), Evelyne HARARI (DPE).

A toutes et tous, UCP Flash adresse ses sincères félicitations.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45